



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

caisses

Question écrite n° 41504

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des infirmiers et infirmières libéraux, notamment dans le département du Cher. En effet, les infirmiers et infirmières libéraux n'ont quasiment rien touché de la caisse primaire d'assurance maladie depuis la fin du mois d'octobre, dans de nombreux départements. Quand les avances de la CPAM représentent près de 70 % de leur revenu, en raison du développement du tiers payant, ou de la prise en charge à 100 %, la situation devient critique pour beaucoup d'entre eux. Or, les professions libérales ont de nombreuses échéances au 15 février, à savoir cotisations URSSAF, impôt, etc. De nombreux infirmiers et infirmières libéraux n'ont pas d'avances suffisantes de trésorerie, et notamment les jeunes qui viennent de s'installer. Beaucoup vont devoir recourir à des emprunts bancaires pour faire face à ces échéances qui se montent à plusieurs dizaines de milliers de francs. Dans les départements ruraux, les infirmiers et infirmières libéraux sont un maillon indispensable de solidarité, en permettant de nombreux soins à domicile. Il est très important de remédier le plus rapidement à cette situation qui va devenir critique. Les avancées remarquables de la couverture maladie universelle ne peuvent causer des désagréments trop longtemps car cela pourrait avoir des conséquences particulièrement dommageables. Tous les moyens doivent être engagés pour ne pas laisser perdurer ces retards considérables. Par conséquent, il lui demande quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41504

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 961